

Procès-verbal n° 95

Assemblée communale ordinaire du lundi 7 décembre 2020 à 20h00 à la salle communale de Mervelier

Cette assemblée communale ordinaire a été convoquée par le journal officiel n° 42 du 26 novembre 2020, ainsi que par l'info communale distribuée dans tous les ménages. Une convocation a également été posée au panneau d'affichage public.

Ordre du jour :

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 29 juin 2020.
2. Prendre connaissance et approuver le budget 2021, la quotité d'impôt et les taxes de la commune mixte de Mervelier.
3. Divers.

Le président Thomas Dessarzin ouvre l'assemblée à 20h00 et remercie les personnes présentes. Une minute de silence est proposée pour les personnes décédées durant l'année écoulée.

Nomination de scrutateurs

Les scrutateurs suivants sont proposés et acceptés à l'unanimité par une levée de main :

- Dominique Beuchat
- Bertrand Mouttet

Il y a 26 personnes présentes sur les 409 ayants droit dans notre commune.

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 29 juin 2020.

Au vote à main levée, l'assemblée l'adopte à l'unanimité sans aucune modification.

2. Prendre connaissance et approuver le budget 2021, la quotité d'impôts et les taxes de la commune mixte de Mervelier.

Rapporteur : Jean-Claude Kormann

Le Conseil communal propose d'accepter le budget de fonctionnement municipal 2021, déficitaire de **Fr. 75'785.00**

Budget municipal 2021

| Rubriques | Charges | | Produits | |
|-------------------------------|------------------|------------------|--------------|--------------|
| | Budget 2021 | Budget 2020 | Budget 2021 | Budget 2020 |
| Administration | 151'700.00 | 150'650.00 | | |
| Ordre et sécurité | 31'325.00 | 27'445.00 | | |
| Formation | 757'810.00 | 735'320.00 | | |
| Culture-Sports-Loisirs-Eglise | 14'900.00 | 16'900.00 | | |
| Santé | 3'830.00 | 4'490.00 | | |
| Prévoyance sociale | 397'371.00 | 366'845.00 | | |
| Trafic et télécommunications | 42'500.00 | 41'500.00 | | |
| Protection de l'environnement | 17'100.00 | 24'000.00 | | |
| Economie publique | 18'700.00 | 16'550.00 | | |
| Finances et impôts | | | 1'359'451.00 | 1'346'237.00 |
| Excédent de charges | 75'785.00 | 37'463.00 | | |

Les autorités communales proposent de conserver la **quotité d'impôt actuelle, soit 2,25**.

Les taxes communales restent inchangées sauf pour la taxe des déchets :

Taxe des déchets

| | Nouvelle taxe | Ancienne taxe |
|---|---------------|---------------|
| PP : 1 personne (coefficient 1 = 1) | 70.00 | 65.00 |
| PP : 2 personnes (coefficient 2 = 1.8) | 126.00 | 117.00 |
| PP : 3 personnes (coefficient 3 = 2.5) | 175.00 | 162.50 |
| PP : 4 personnes et plus (coefficient 4 = 3) | 210.00 | 195.00 |
| Commerces, entreprises et exploitations agricoles | 70.00 | 120.00 |
| Résidences secondaires | 330.00 | 300.00 |

Le Conseil communal propose également d'accepter le budget de fonctionnement bourgeois 2021 qui se solde par un **déficit de Fr. 14'770.00**

Budget bourgeois 2021

| Rubriques | Charges | | Produits | |
|------------------------------|------------------|------------------|-------------|-------------|
| | Budget 2021 | Budget 2020 | Budget 2021 | Budget 2020 |
| Administration | 20'700.00 | 22'100.00 | | |
| Trafic et télécommunications | 13'700.00 | 13'700.00 | | |
| Economie publique | | | 10'500.00 | 10'500.00 |
| Finances et impôts | | | 9'130.00 | 9'130.00 |
| Excédent de charges | 14'770.00 | 16'170.00 | | |

Questions :

- Dominique Beuchet fait remarquer à Jean-Claude Kormann qu'il y a des incohérences entre les chiffres présentés en 2020 et ceux présentés en 2021. Jean-Claude Kormann répond que le résultat est le même mais qu'il y a eu des ajustements suite au nouveau plan comptable MCH2.
 - Bertrand Mouttet souhaite connaître les montants des fermages pour les parcelles et les pâturages. Le Conseil communal répond qu'il peut venir consulter ces montants au secrétariat communal.
 - Lise Fringeli demande à quoi correspond le montant de Fr. 12'000.00 sous la rubrique 8400.31191.02 ? Alexandra Wingeier répond que c'est l'embellissement du village et notamment l'achat de nouvelles tables de pic-nic.
 - Sarah Kottelat demande pourquoi la commune de Mervelier n'a pas souhaité budgétiser l'achat de 6 IPAD pour l'école primaire. Les autres communes du cercle scolaire ont budgétisé cet achat mais pas Mervelier. Martine Brêchet répond que c'est un choix du Conseil communal ; Le Conseil communal a demandé à la commission d'école une deuxième offre et des arguments pédagogiques afin de prendre sa décision. Cette décision a été prise à l'unanimité lors de la séance de l'AMVT en octobre 2020 et un courrier a été envoyé à la commission d'école dans ce sens. Sarah Kottelat trouve qu'il y a un souci qu'équité et que ce n'est pas un luxe pour les élèves. Selon elle, le SEN recommande une tablette pour 3 élèves. Martine Brêchet répond que la commission d'école doit fournir une deuxième offre et des arguments pour que le Conseil communal puisse prendre une décision.
- Les autres maires de l'AMVT ne nous ont pas fait part de leur changement de position.

- Bertrand Mouttet pense que la taxe des ordures de Fr. 70.00 pour les agriculteurs est encore trop chère car ils ne peuvent plus rien mettre aux déchets encombrants. Il demande également pourquoi à Courchapoix ils récoltent plus de déchets encombrants qu'à Mervelier. Basile Charmillot répond que concernant la taxe, il pense qu'elle est correcte et pour les déchets encombrants la directive du SEOD est très claire mais qu'il va se renseigner.
- Dominique Beuchat demande comment va le fonds des déchets. Basile Charmillot répond qu'il ne cesse de diminuer et qu'il est bientôt à zéro. Jean-Claude Kottelat répond également qu'il a diminué de Fr. 52186.00 en 10 ans.

Au vote à main levée l'assemblée accepte le budget municipal 2021 par 15 OUI, 11 abstentions et 0 refus.

Au vote à main levée l'assemblée accepte le budget bourgeois 2021 par 23 OUI, 3 abstentions et 0 refus.

Au vote à main levée l'assemblée accepte à l'unanimité la quotité d'impôt et les taxes communales 2021 .

3. Divers.

DECHETS ENCOMBRANTS

Jean-Claude Kottelat a mis deux morceaux de moquette au déchets encombrants, ils n'ont pas été ramassés. Basile Charmillot répond que plus aucun matériel de déconstruction n'est ramassé.

DENEIGEMENT

Quentin Monin demande pourquoi les trottoirs n'ont pas été déneigés ce week-end ? Bertrand Mouttet ajoute qu'il ne faut pas exagérer et déneiger pour 1 cm de neige. Joël Tschannen prend acte de cette remarque.

INONDATIONS ET CRUES

Josiane Fleury souhaite savoir où en est ce dossier ? Joël Tschannen répond que le dossier est en travail chez ATB. Des relevés sont prévus jusqu'en mars 2021.

Martine Brêchet souhaite de belles fêtes de fin d'année à toute la population.

Thomas Dessarzin souhaite également de belles fêtes à tous.

La parole n'étant plus utilisée, le Président, Monsieur Thomas Dessarzin, lève l'assemblée à 21h03 devant 26 personnes présentes.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

PRESIDENT
Thomas Dessarzin

SECRETAIRE
Alexandra Wingeier